

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 mars 2010, à 20 h, en Mairie de CLERVAL, sous la présidence de Monsieur Julien BOULANGER, Maire.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Municipal.

Sauf : - Claude HOUG, procuration à Claude HUMBLOT

- Raphaël LOMBARDET, procuration à Georges GARNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

Madame Dominique RIGOULOT est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte, à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08 FÉVRIER 2010

Le conseil municipal approuve le compte rendu de séance du 08 février 2010, par 12 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions.

COMPTES ADMINISTRATIFS

Président de séance : M. Claude HUMBLOT.

➤ **COMMUNE**

Le conseil municipal constate la concordance entre le Compte de gestion du Trésorier et le Compte Administratif.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Compte Administratif est approuvé : Pour : 8 Contre : 5 Abstention : 1

➤ **ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal constate la concordance entre le Compte de Gestion du Trésorier et le Compte Administratif.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Compte Administratif est approuvé : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 3

➤ **LOTISSEMENT**

Le conseil municipal constate la concordance entre le Compte de Gestion du Trésorier et le Compte Administratif.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Compte Administratif est approuvé : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

AFFECTATION RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXERCICE 2009 : COMPTE DE GESTION

➤ **COMMUNE** : Excédent de fonctionnement : 136 066,04 €

Affectation : - réserves en investissement : 28 473,96 €

- report en fonctionnement : 107 592,08 €

L'affectation est approuvée: Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

- **ASSAINISSEMENT** : excédent d'exploitation : 26 885,60 €
 Affectation : - réserves en investissement : 2 870,61 €
 - report en fonctionnement : 24 014,99 €
 L'affectation est approuvée: Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

- **LOTISSEMENT** : excédent de fonctionnement : 0 €
 Affectation : - réserves en investissement : 0 €
 - report en fonctionnement : 0 €
 L'affectation est approuvée : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

TRAVERSÉE DE CLERVAL : RD 683 : ÉCLAIRAGE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 2 abstentions :

- Sollicite l'aide financière du SYDED pour l'achat de matériel d'éclairage public concernant l'aménagement de la traversée d'agglomération de Clerval sur la RD 683 pour un montant de 113 905,00 euros HT, soit 136 230,38 euros TTC
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai de 1 an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

MAISON FAMILIALE RURALE DE MONTBOZON : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Maison Familiale Rurale de Montbozon a présenté une demande de subvention pour deux élèves de Clerval : Adrien GIRARDOT, Camille NOIROT, devant participer soit à un voyage d'étude, soit à des classes vertes ou blanches.

Le paiement interviendra par mandat administratif sur présentation d'un justificatif et d'un RIB ou RIP pour l'activité concernée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 60 euros conformément au tarif accordé pour l'année scolaire 2009-2010.

MME ET M MICHEL RONDOT : VENTE DE TERRAIN BOISÉ

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Madame et Monsieur Michel RONDOT ont proposé de vendre à la commune la parcelle cadastrée E359, Prés de Validin, de 1ha 04a 40ca, de Mme et M. Michel RONDOT, 11 rue Ferrette, 25200 Montbéliard, pour un montant de 1 700 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte cette proposition
- Confie à Maître Frédéric CARTIER, Notaire associé, à Clerval, le soin de rédiger l'acte notarié
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Les crédits seront ouverts au budget primitif 2010.

TRAVERSÉE DE CLERVAL : RD 683 : SYDED : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située RD 683.

Le Maire propose également de réaliser sur le même périmètre les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED, conformément aux modalités prévues dans la convention de mandat ci-jointe.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 120 743 euros TTC.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions, des présents et représentés :

- 1) S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune.
- 2) Demande au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus.
- 3) Autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication.
- 4) Autorise le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux ainsi que l'annexe « prévisionnelle », et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

PROG. ASSAINISSEMENT : RUE DELACOUR : CABINET ANDRÉ : CONTRAT D'HONORAIRES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite aux travaux d'assainissement d'une partie de la rue Delacour, il y a lieu de passer un contrat d'honoraires avec le Cabinet d'Études ANDRÉ, groupe MERLIN, 12 rue Jean Mermoz, BP 5, 25301 Pontarlier cedex, pour un montant forfaitaire de 1 196,00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions :

- Approuve ce choix
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

TRAVERSÉE DE CLERVAL : RD 683 : TRAVAUX AMÉNAGEMENT : DEMANDE SUBVENTION DGE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le programme de travaux d'aménagement de la traversée de Clerval (accès et abords château, abords lavoir rue de Verdun). Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions :

- S'engage à réaliser et à financer les travaux prévus dans le programme 2010. Le montant estimé de la dépense Globale s'élève à 220 000,00 euros HT, soit 263 120,00 euros TTC
- Sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la DGE des communes pour ces aménagements
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires ainsi qu'à signer les documents en résultant

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET MULTI-ACCUEIL : LOT N°9 : DEMANDE SUBVENTION

Par délibération du 28 octobre 2009, le conseil municipal a approuvé la construction d'un accueil périscolaire et d'un multi-accueil, route de Soye. Le budget global s'élève à 1 802 307,00 euros TTC.

Une subvention du Ministère de l'Intérieur, programme 122-action 01, peut être envisagée sur le lot N°09 « Cloisons, isolation, plâtrerie, peinture extérieure et intérieure, nettoyage » dont le coût se monte à 89 020,50 euros HT.

Les travaux concernant ce lot N°9, inscrits au budget primitif 2010, débuteront au cours du 2^{ème} semestre 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Solliciter une subvention du Ministère de l'Intérieur
- S'engager à ne pas commencer ces travaux avant la notification de cette subvention

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET MULTI-ACCUEIL : AXA : CONTRAT DOMMAGES OUVRAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de souscrire un contrat d'assurance multirisque : opération de construction (Dommages ouvrage) pour l'accueil périscolaire et multi-accueil, route de Soye à Clerval, auprès de l'assurance AXA France IARD, représentée par Monsieur Jean-Claude CAPELLO, 36 Grande rue, 25012 Besançon cedex.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte ce choix
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et toutes pièces afférentes à ce dossier.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents
- Que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Décide :

Article unique : la commune charge le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2011
- Régime du contrat : capitalisation

INFORMATIONS

- **Date des prochains conseils municipaux**, en 2010, à 20 heures :
13 avril, 21 mai, 18 juin, 23 juillet, 10 septembre.
- **Monsieur Stéphane NICOLIER** prend la parole pour inviter tous les membres du conseil municipal à participer à la rédaction du prochain bulletin municipal.

Le Maire, Julien BOULANGER,

Visa des Membres du Conseil Municipal lors de la prochaine séance :

M. BOULANGER Julien	Mme CARLIN Évelyne	M. FOURNIER Fabrice	M. GARNIER Georges
Mme GOGUEY Jeanine	Mme GUYON Corinne	M. HOUG Claude	M.HUMBLLOT Claude
		Excusé, procuration à Claude HOUG	
M. LOMBARDET Raphaël	M. MARQUIS Michel	M. MOREL Jean-Louis	M. NICOLIER Stéphane
Excusé, procuration à Georges GARNIER			
Mr PUJOL Michel	Mme RABOLIN Christelle	Mme RIGOULOT Dominique	